compter voir le nouveau service de l'ébouage entrer en vigueur.

L'autorisation, résiliable, est accordée à la Société pour trente ans. On sait que celle-ci fera la reprise des chevaux et du matériel appartenant à la ville.

De l'avis même des plus hautes organisations de défense de l'hygiène publique, l'installation de la nouvelle usine, on le voit, ne porte aucune atteinte à la salubrité publique.

D'autre part, les conditions imposées pour l'enlèvement des immondices rendent le nouveau système beaucoup moins malsain que l'ancien. Sous ce rapport donc comme sous le rapport pécuniaire, — le budget rappelons-le, sera annuellement dégrévré de 40.000 francs et plus lorsque la ville participera dans les bénéfices — l'Administration Municipale fera réaliser à la ville, il est permis de l'espérer, une excellente affaire.

LES MANIFESTATIONS contre la cherté des vivres

LA NOTE A PAYER

L'Administration municipale a soumis à l'examen des 2e et 3e Commissions, dira M. J. Noyelle, à la séance de ce soir, les réclamations qui lui ont été adressées par des commerçants au sujet des dégâts occasionnés chez eux au cours des manifestations qui se sont produites les 8, 9 et 10 septembre dernier, à propos de la cherté des vivres.

Après constatation par M. l'architecte municipal et vérification des demandes, les Commissions ont arrêté ainsi qu'il suit l'importance des indemnités qu'il y aurait lieu d'accorder à ces commerçants :

Montant des dégâts aux immeubles, 4.491 fr. 18; déprédations au matériel (voitures, paniers, balances, etc.), contenu dans les dits immeubles, 1.677 fr. 90; marchandises diverses pillées, 5.714 fr. 60. Il y aurait lieu d'ajouter pour le règlement de quelques factures qui n'ont pu être arrêtes définitivement avec les parties intéressées, une somme à valoir de 122 fr. 50.

En plus de cette somme, la ville doit payer pour travaux et fournitures divers pour le logement des troupes; le travail supplémentaire du personnel du service des Bâtiments municipaux, le tout évalué 766 fr. 82. C'est-à-dire qu'au total la note à payer par la ville pour la réparation des dégâts causés par des manifestations contre la vie chère s'élèvera à 12.773 francs.

Le projet de division de Roubaix en cinq cantons

L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

LES OBSERVATIONS DE LA MINORITE COLLECTIVISTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ainsi que nous l'avons annoncé, il a été procédé, jeudi après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à une enquête administrative concernant le projet de division de Roubaix en cinq cantons.

M. Lacroix, percepteur, remplissant les fonctions de commissaire enquêteur, s'est tenu à la disposition du public de 2 heures à 5 heures.

Une seule observation a été formulée : par les conseillers municipaux de la minorité socialiste qui ont déposé entre les mains de M. le commissaire enquêteur, le document suivant :

Roubaix, le 28 décembre 1911.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous tenons tout d'abord à déclarer que d'accord sur ce point avec l'Administration municipale de Roubaix, nous réclamons pour notre ville une autre division des cantons qui lui donnera une représentation au Conseil général et au Conseil d'arrondissement plus en rapport avec l'importance de sa population. Pour justifier notre revendication il suffit de comparer la population des trois cantons de Roubaix à celle de quelques arrondissements du Nord. Nos trois cantons comptent 176.177 habitants (chiffre du dernier recensement).

Les 6 cantons de l'arrondissement de Douai ont 152.112 habitants. Les 7 cantons de l'arrondissement de Dunkerque ont 155.111 habitants; ceux d'Hazebrouck 110.939 habitants. On ne peut donc nier le droit pour nos 176.177 habitants d'avoir plus de trois cantons.

Le Conseil municipal de Roubaix propose une délimitation nouvelle des cantons d'après laquelle nous aurions cinq cantons. Nous ne faisons aucune objection à ce nombre que nous acceptons. Mais il y a un point sur lequel nous demandons une modification très juste : c'est celui concernant la limite commune des cantons Est et Centre.

Nous adoptons sans aucune réserve le canton Sud (Croix, Wasquehal et une petite partie de Roubaix) et le canton Ouest (Fontenoy, Fresnoy et Epeule). Quant au canton Centre formé du Cul-de-Four et du Pile dont la population serait de 44.294 habitants il serait trop important si on le compare au canton Est qui comprendrait l'ancienne section municipale de la Mairie et le quartier dit les Trois-Ponts et qui n'aurait qu'une population de 29.109 habitants. L'inégalité serait par trop grande entre ces deux derniers cantons. La modification que nous proposons consiste précisément à adopter une autre limite que le boulevard de Mulhouse qui, sans supprimer absolument cette inégalité, l'atténuerait sensiblement. Le projet propose comme limite-commune des cantons Centre et Est, le boulevard de Mulhouse, les rues Sévigné, de Valenciennes, le boulevard de Beaurepaire et le pont du Sartel.

Nous demandons qu'on prenne pour limites les rues du Tilleul — à sa rencontre avec la rue de Lannoy — Marceau, du Pile, Molière, Sévigné, Valenciennes, le boulevard Beaurepaire et le pont du Sartel.

Ainsi modifié le canton Centre verra sa population réduite mais son importance sera encore supérieure à celle du canton Est.

Nous savons que les partisans du projet municipal font remarquer que tandis que nous trouvons la population de 29.109 habitants du canton Est insuffisante, comparée à celle de 44.294 habitants du canton Centre, nous acceptons les limites du canton Sud dont la population serait de 29.693 habitants seulement. A cela nous répondons que si le canton Sud, qui comprend les communes de Croix et de Wasquehal, n'a pas une population supérieure, c'est que la préoccupation des cantons du projet fut de donner à ces communes — et à celle de Wattrelos — leur canton.

Mais comme il ne faut pas espérer pouvoir, pour des raisons administratives séparer tout à fait de Roubaix les cantons Sud et Nord, il ne les ont fait tenir à notre ville que par des petites parties de son territoire. Cette préoccupation nous la partageons et c'est pourquoi nous nous bornons à proposer une légère mais importante modification au projet de cinq cantons.

Nous croyons, Monsieur le Commissaire-enquêteur, que vous tiendrez compte des très fortes raisons que nous apportons à l'appui de notre proposition.

La minorité socialiste du Conseil municipal.

Une Conférence Anglaise au Cercle Polyglotte de Roubaix

Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, c'est ce soir vendredi, à huit heures et demie précises, au siège social du Cercle, 4, rue de la Gare, que sera donnée une intéressante conférence anglaise par M. John Holdsworth, de Bradford, membre de la Société

Mr. John HOLDSWORTH, F. R. G. S.

Royale de Géographie de Londres,, lauréat de l'Alliance française, officier d'Académie.

Le sujet choisi : « The London of to-day », est un des plus captivants : Entendre parler de la grande Métropole anglaise par un anglais même, est une occasion rare pour des français ; connaissant Londres d'une façon parfaite, M. Holdsworth sera à même d'y conduire ses auditeurs et de leur révéler la vie intense et mouvementée de la Cité et des Docks, ses parcs magnifiques, ses superbes monuments, ce je ne sais quoi enfin de gigantesque et d'imposant qui étreint le cœur du voyageur qui aborde Londres, lui donnant une impression d'activité débordante caractérisant bien le « struggle for life ».

Pour qui a eu déjà la bonne aubaine d'entendre M. Holdsworth, nul doute que son langage élevé, sa parole claire, précise, et très intelligible, son style plein d'humour et de bonhomie, ne charment et ne captivent le nombreux auditoire qui n'aura certes pas à regretter son dérangement.

Nous rappelons aux sociétaires que les inscriptions pour le banquet du samedi 30 courant seront encore reçues, vendredi, au cours de la réunion. La commission fait un pressant appel auprès des membres, afin que tous assistent à cette fête de famille.

LES ROUBAISIENS à la bataille de Bapaume

Nous avons parlé, hier, de la part prise par les Roubaisiens, à la bataille de Bapaume, le 2 janvier 1871 ,à propos de Mme Procureur, l'ex-cantinière de 1870.

Dans ses « Ephémérides roubaisiennes », M. Clément Dazin-Eloy a raconté ces vieux souvenirs :

« Une partie du 48e régiment de Mobiles prit une part glorieuse à cette bataille gagnée par le général Faidherbe sur les Allemands. Le colonel Degoutin en avait pris le commandement le 25 décembre 1870. C'était un ancien capitaine d'infanterie échappé de Metz. Le 8e bataillon de ce régiment, composé de jeunes gens de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, non incorporés dans l'armée active, y furent représentés par les 1re, 2e, 4e et 5e compagnies. Elles s'y distinguèrent si vaillamment que le régiment eût l'honneur d'être porté à l'ordre du jour de l'armée.

» Chargés d'attaquer le village de Béhagnies, dans les maisons duquel l'ennemi s'était retraché, nos jeunes compatriotes furent accueillis par des feux de salve qui mirent hors de combat, dès le commencement de l'affaire, le commandant du bataillon Billon ; le capitaine-adjudant-major le remplaça. Les feux de l'ennemi, qui tirait à l'abri, étaient dirigés avec sûreté : aussi le 8e bataillon fut-il décimé.

» Le capitaine Aubert de la 3e compagnie, le lieutenant Charles Decagny de la 1re, le sous-lieutenant Arthur Pêcher de la 4e, furent tués ; les sergents Renesse et Louis Drouet, tués aussi, sans parler des caporaux et soldats. L'aimable et sympathique sergent Jules Hazebrouck, blessé au mollet d'un coup de feu, fut fait prisonnier. Enfermé dans une grange, il trouva cependant le moyen de s'échapper et de se traîner péniblement hors des lignes allemandes. Epuisé par la perte de son sang, il fut forcé de s'arrêter et de passer la nuit étendu sur la neige par un froid intense. Relevé le lendemain, sur le champ de bataille, les membres gelés, il mourût de la gangrène à l'hôpital d'Arras, après trois semaines de souffrances inouïes, héroïquement supportées.

« Le lieutenant Vercoomen, ancien soldat d'Afrique, le lieutenant Derreumaux et beaucoup d'autres, furent blessés. Il ne resta pas même un officier valide de la 5e compagnie, dont les débris manœuvrèrent finalement sous l'intrépide direction du sergent Emile Prouvost. Excités par l'exemple des fusiliers marins, dont le capitaine, M. Parayon, un Roubaisien, fut blessé à côté d'eux, ainsi que le lieutenant de vaisseau Jacquemin, neveu de M. Louis Eckmann, membre de la Chambre de Commerce, chez qui il fut transporté et soigné.

» Remplis du désir de venger leurs camarades tombés, entraînés par l'ardeur du combat, grisés par le bruit des obus qui éclataient et des balles qui sifflaient de tous côtés, nos jeunes mobiles arrivèrent à l'entrée du village et malgré les murailles qui abritaient les Allemands, malgré le nombre des ennemis qui noircissaient les rues de Béhagnies, ils finirent, aidés de quelques renforts, par chasser les Prussiens du village et à s'y installer en vainqueurs. Mais à quel prix ! La moitié des hommes manquèrent à l'appel du soir ; dans l'une des compagnies, sur cent vingt-cinq combattants, cinquante à peine répondirent : présent. »

Les trains entre Lille, Calais et Boulogne

La Chambre de Commerce de Calais, nous prie d'insérer l'avis suivant :

L'attention du public est à nouveau appelée sur le train 2242 express à 3 classes, quittant Boulogne le mercredi à 7 h. 06 du matin, passant à Calais à 8 h. 02, à Saint-Omer à 8 h. 39, à Hazebrouck à 9 h. 01 et arrivant à Lille à 9 h. 48, ainsi que sur le train 2205, également express à 3 classes, partant de Lille le jeudi à 7 h. du matin, passant à Hazebrouck à 8 h. 06, à Saint-Omer à 8 h. 27, à Calais à 9 h. 06 et arrivant à Boulogne à 9 h. 54.

Il est signalé à nouveau que le maintien de ces trains a seulement été consenti à titre d'essai par la Compagnie du Nord pendant la saison d'hiver et qu'il importe de les utiliser le plus possible si l'on veut obtenir à nouveau leur maintient dans l'avenir plusieurs fois par semaine.

Un résultat du Congrès Colombophile de Roubaix

L'AUTORISATION PROBABLE AUX COLOMBOPHILES BELGES DE TENIR DES PIGEONS

Les amateurs qui ont assisté aux fêtes colombophiles de fin octobre dernier, ont certainement encore présent à la mémoire ce fait qu'au cours du Congrès qui s'est tenu dans la salle Pierre de Roubaix, à la mairie, un vœu a été émis pour que les Belges puissent tenir des pigeons voyageurs.

Des renseignements qui nous sont parvenus nous permettent d'espérer que cette question qui a pour notre région une grande importance, sera très probablement résolue sous peu en faveur des Belges qui répondront aux conditions déterminées par ce vœu.

L'Assemblée Générale de la Caisse d'épargne de Roubaix

Une assemblée générale du conseil de direction de la Caisse d'Epargne de Roubaix a eu lieu jeudi après-midi, à l'hôtel de la Caisse d'Epargne, rue du Château, sous la présidence de M. Lecomte-Scrépel, président.

Le Conseil a examiné les diverses questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Foyer Familial Wattrelosien a sollicité un prêt de 40.000 francs. Cette demande sera examinée au cours d'une assemblée ultérieure.

L'ordre du jour appelait ensuite l'examen des récompenses accordées aux Caisses d'Epargne à l'Exposition Internationale du Nord de la France. La Caisse de Roubaix a obtenu plusieurs hautes récompenses. Son président, M. Lecomte-Scrépel a obtenu une médaille d'or. Des médailles d'argent ont été décernées à MM. Louis Watine, vice-président et Scherperel, trésorier.

L'ETABLISSEMENT des BAINS-DOUCHES

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'établissement des bains-douches installé rue des Longues-Haies. Cette œuvre fonctionne très bien, mais le Conseil des directeurs a été appelé à rechercher les voies et moyens à employer pour attirer davantage la clientèle la semaine. La population ouvrière choisit de préférence comme journées de bains-douches le samedi et le dimanche. Dans le but de renforcer la clientèle pendant la semaine, de la publicité sera faite dans les usines et dans la ville, au moyen d'affiches.

Avis favorable a été donné à une demande de la Société de Crédit Immobilier qui sollicite un prêt de 15.000 francs. Cette somme sera avancée après accomplissement des formalités administratives.

M. Emile Toulemonde a, en termes aimables, remercié M. Lecomte-Scrépel, le sympathique et dévoué président de la Caisse d'Epargne, pour le dévouement et les efforts qu'il n'a cessé de prodiguer, notamment au cours de cette année 1911. Il a contribué pour une large part à mener à bien l'Exposition des travaux des Caisses d'Epargne et il a développé les œuvres sociales de la Caisse de Roubaix. M. Toulemonde a rappelé ces œuvres : la création de l'établissement des bains-douches ; le « prêt aux sociétés », qui a consenti au cours de cette année, un prêt de 50.000 francs à la Société des Jardins et Foyers Roubaisiens, et le prêt hypothécaire individuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

ASSASSINAT du Directeur de la teinturerie Motte, Meillassoux et Caulliez à Czenstochowa (Pologne)

La victime avait épousé une jeune fille de Flers-Breucq

Un télégramme parvenu aux établissements Motte, dans la nuit de mercredi à jeudi annonçait l'assassinat, à Czenstochowa (Pologne Russe), de M. Mathieu Gilson, directeur de la teinturerie de MM. Motte-Meillassoux et Caulliez.

D'après le télégramme venant de Pologne, l'assassinat a été commis mercredi soir, vers six heures, après la fermeture des établissements, dans la cour extérieure de l'usine.

Quatre contremaîtres se trouvaient dans cette cour. Un individu appartenant à une société secrète, croit-on, passa à côté du groupe des quatre contremaîtres et tira plusieurs coups de revolver. Des balles atteignirent M. Mathieu Gilson qui fut tué.

On croit qu'il y a eu méprise de la part de l'assassin.

L'un des contremaîtres de l'établissement Motte-Meillassoux et Caulliez, M. Egerski, sujet polonais avait reçu en ces derniers temps plusieurs lettres de menaces. Le malheureux M. Gilson ressemblait de façon frappante à M. Egerski. On présume donc que l'assassin croyant atteindre le contremaître polonais aura tué M. Gilson.

La victime de l'assassin nihiliste était âgée de 26 ans et originaire de Verviers.

M. Gilson avait épousé il y a quelques années, une demoiselle Laurent, de Flers-Breucq. Il était père d'un enfant.

Dès qu'il eut connaissance de l'attentat, M. Eugène Motte télégraphia à la Sûreté générale à Paris pour que soient accomplies les formalités de rapatriment du corps de M. Gilson.

MM. Eugène Motte fils, Pierre Caulliez et Payen, ce dernier des établissements de Czenstochowa, qui se trouvait à Roubaix, sont partis jeudi matin pour la Pologne, afin d'assister aux obsèques de M. Gilson. M. Eugène Motte retenu à Roubaix par la séance du Conseil municipal de ce soir, n'a pu partir pour Czenstochowa.

L'un des associés des établissements Motte est allé prévenir, avec tous les ménagements employés en semblable circonstance, la famille de M. Gilson et celle de Mme Gilson.

Une chute de 15 mètres sur les chantiers de l'Exposition

UN OUVRIER ZINGUEUR GRIEVEMENT BLESSE

Mercredi soir, un ouvrier zingueur, Léon Anatole, âgé de 26 ans, demeurant à Roubaix, rue Hoche, 47, et employé au service de M. Ludovic Lapeyrère, entrepreneur, 48, rue de l'Eglise, à Paris, était occupé sur les chantiers de l'Exposition, à enlever des tôles placées sur les nefs des grands palais.

Tout à coup, par suite d'un faux pas, l'ouvrier glissa et tomba d'une hauteur de quinze mètres sur le sol couvert de débris.

Des camarades de travail se portèrent à son secours et le relevèrent.

MM. les docteurs Harlet et Naret prodiguèrent leurs soins au blessé. Les praticiens constatèrent que la jambe gauche et le nez étaient fracturés. De plus, l'infortuné portait des plaies à la tête, des contusions aux épaules; l'œil gauche était, en outre, tuméfié.

Un repos de trois mois a été prescrit au blessé. On craint même que l'ouvrier zingueur sera incapable de travailler encore.

LA RECEPTION DU NOUVEL AN A L'HOTEL DE VILLE. — La Mairie nous communique la note suivante :

« L'Administration municipale a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les Fonctionnaires qu'à l'occasion de la nouvelle année, elle les recevra à l'Hôtel de Ville, le samedi 30 décembre, à cinq heures et demie du soir. »

On sait que la réception du Nouvel An avait été supprimée ces dernières années en raison de l'exiguïté des locaux servant provisoirement de Mairie.

CHEZ LES POMPIERS. — Les adieux du capitaine Macq. — M. Emire Macq, capitaine des pompiers, démissionnaire, pour raison de santé, fera ses adieux aux hommes de sa compagnie, samedi soir, à huit heures.

POUR LA CAISSE DE RETRAITES DES POMPIERS. — Une personne désirant garder l'anonymat, a fait don d'une somme de cinquante francs à la caisse de retraites des sapeurs pompiers.

Ajoutons que cette caisse a reçu, au cours de l'année 1911, divers dons s'élevant à 3.500 francs. Les années précédentes ces dons variaient de 1.000 à 1.500 francs.

LA CAISSE DE L'UNION MUTUALISTE dont nous avons annoncé la création, sera ouverte le 2 janvier 1912. Le bureau de cette caisse sera installé au dispensaire mutualiste, 70, rue des Longues-Haies.

SIMPLEX. — Appareil à jouer le piano. Vente et location. Maison Screpel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-10

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS. — L'assemblée générale du 4e trimestre ,aura lieu dimanche prochain, 31 courant à 4 heures 1/2 du soir, au Café Delattre.

Ordre du jour : 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale ; 2. Situation financière au quatrième trimestre ; 3. Rapport de la Commission des finances et de contrôle pour l'année 1911 ; 4. Retraites ouvrières : cartes annuelles ; 5. Noms des membres aspirants à admettre définitivement comme membres participants, dans le courant du premier trimestre 1912.

NE METTEZ PAS DE CHAPEAUX DEFRAICHIS pour faire vos visites. La Mon « Aux Sœurs de Charité », 33, rue du Vieil-Abreuvoir les remet à neuf presque pour rien. 20195

RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS, DES CHEVAUX ET DES AUTOMOBILES. — La Mairie nous prie d'insérer l'avis suivant :

Il est rappelé aux détenteurs de pigeons-voyageurs, et aux propriétaires de chevaux ou de voitures automobiles, que leur déclaration doit être déposée au Secrétariat de la Mairie, Bureau Militaire, avant le 30 décembre courant.

Tout retardataire est passible d'une amende variant de 25 à 2.000 francs.

CHERTE DES VIVRES. — A partir du Samedi 30 Décembre il sera vendu à la criée aux halles de Roubaix dès 7 h. du matin de la viande de Bouchre-Factre Albert Lotigie. 20272d

UNE INONDATION A L'ENTREPONT — Par suite des pluies abondantes de la semaine dernière, les abords de la caserne des douanes, rue de Blidah, sont inondées. Plusieurs caves ont été envahies par l'eau ; les jardins sont impraticables.

L'EPICERIE CENTRALE, 1, rue Saint-Georges, offrira ses superbes calendriers aux achetrs Samedi 30 et Dimanche 31 décembre. 20210

JEUNE FILLE RENVERSEE PAR UN CYCLISTE. — Un cycliste M. Henri Duthilly, ouvrier trieur, demeurant à Wattrelos, a renversé, jeudi vers midi, au quai de Wattrelos, une jeune fille, qui heureusement ne fut que très légèrement blessée. Un accord est intervenu entre cycliste et la victime de cet accident.

La Mon MARCHAL, 27, Gde-Rue, Rx, t. 21-32 délivre jusqu'au 6 janvier des canards de 20 bons à 0.25 par canard de 20 bons aux personnes qui veulent être assurées d'avoir **tout l'hiver leur beurre** à 3.50 mi-sel ou 3.70 sans sel. 20112

UNE ARRESTATION POUR VOL DE VÊTEMENTS. — Le nommé Charles Van Rœy, âgé de 47 ans, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation pour vol d'un pantalon, d'un pardessus et d'un réveil-matin, au préjudice de M. Jean Viger, demeurant rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, qui lui avait donné asile la nuit dernière.

CENT FRANCS D'ETRENNES. — Plus de paroles, des actes. — La boulangerie L'Union offre **100 francs** d'étrennes à toute personne qui prouvera qu'une société **ayant garanti le poids de ses pains** les a vendus meilleur marché qu'elle, c'est-à-dire le pain gruau supérieur, 42 centimes; le pain blanc, 40 centimes; le pain de ménage, 37 centimes, tous de 1 kilo 500.

L'Union présente le double avantage de faire bénéficier ses adhérents des nombreuses œuvres sociales qu'elle a créées et de fournir le pain le meilleur et le meilleur marché. 300 nouveaux adhérents se sont fait inscrire depuis le 15 décembre. 20132

LES VOLS SUR LES CAMIONS. — Dans la soirée de mercredi, vers sept heures, la voiture de M. Joseph Preys, négociant en bonneterie, demeurant à Tourcoing, rue des Piats, 26, stationnait rue de la Vigne. Un malfaiteur en profita pour s'approprier une collection de châles en laine et en peluche, valant quatre-vingts francs environ. Plainte a été déposée entre les mains de M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

ETRENNES. Achetez vos bijoux. Fantaisies pour Cadeaux. Sacs de dames. Mon Woinet, 3, Pl. du Trichon, meill. marché que partout. 20116

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — MM. E. Roussel, boulevard de Paris : une maison rue de Barbieux ; L. Prévost, rue Monge, 4 : deux maisons rue de Tournai ; Mme J. Dufour, rue du Grand-Chemin, 106 ; une maison boulevard Montesquieu ; P. Mezières rue Neuve, 55 : une maison rue Nouvelle ; Vve Anssems : deux maisons place de la Fraternité ; G. Herchuez, rue du St-Rédempteur : trois maisons rue Montgolfier ; J. Crommelinck, rue de Nancy, 15 : un magasin rue Lamartine ; H. Agache, rue Saint-Amand, 54 ; une maison rue de Lannoy, deux rue Jouffroy et trois rue du Puy-de-Dôme et Belle-Vue ; J. Braie, rue de Soubise, 50 : une maison rue Puget ; C. Boussemaert, rue Philippe-le-Bon ; une maison rue de Courcelles ; G. Duretz, rue Neuve, 56 : deux maisons entre la rue de Courcelles et la place de la Fraternité ; H. Agache, rue Saint-Amand, 54 : trois maisons rue Achille-Scrépel ; L. Lelong : une maison rue Jouffroy ; L. Duforest, rue Claude-Lorrain, 81 : quatre maisons rue de Maubeuge ; J. Landrieux, rue Sainte-Thérèse, 49 : deux maisons rue de Maubeuge ; J. Delattre, place Faidherbe, 14 : une maison et bureaux boulevard d'Halluin ; H. Agache, rue Saint-Amand, 54 : deux maisons rues Pierre-de-Roubaix et Lalande ; H. Huyghe, rue Saint-Jean, 138 : trois maisons rue de Milan ; Albert Couteau, rue de Lannoy, 360 : trois maisons Grande-Rue ; Maréchal, rue d'Estaing : une maison rue Lamartine ; G. Herchuelz, rue du Rédempteur, 16 : une maison rue de Condé ; Charles Verriest, rue Louis-Dupire, 12 : une maison rue de Lannoy ; J. Mathon, rue du Pile, 183 : trois maisons rue d'Ath ; H. Agache, rue Sainte-Amand, 54 : une maison rue du Sentier ; D. Vandooland, à Wattrelos : trois maisons rue Victor-Hugo.

Desclée frères et Cie, 14, rue du Curé, à ROUBAIX. Installations COMPLÈTES : GAZ-ÉLECTRICITE. — Prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE. 10012

LES DANGERS DE L'ÉCHELLE. — Un emballeur du peignage de MM. Auguste Lepoutre et Cie, rue Saint-Antoine, M. Emile Albert, âgé de 54 ans, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 41, a fait une chute d'échelle dans la salle de peignage. Il a reçu les soins de M. le docteur Lepers, qui a diagnostiqué une luxation du coude droit, de la cuisse, du thorax et une plaie superficielle du coude droit. Un repos de vingt jours a été prescrit.

AVIS AUX CATHOLIQUES. — Pour l'envoi de vos cartes sous bandes, nous rappelons que les Vignettes doivent être collées au dos de la carte de visite et non sur la bande. Aucun mot manuscrit ne peut y être ajouté. Les bandes à dessins illustrées, employées précédemment ne peuvent servir cette année. Les Vignettes des Ecoles sont vendues par tous les librairies. 19290

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Adrien Malfait, âgé de 44 ans, demeurant rue Blanqui, 22, tisserand chez MM. Paul Prouvost frères, rue d'Hem, a été contusionné au pouce droit et aux articulations par un coup de bras de chasse. Quatre semaines de repos ; docteur Harlet. — L'un des teinturiers de chez MM. Motte et Delescluse frères, boulevard de Belfort, M. Henri Gatte, 16 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, cour Tapit, 5, a été brûlé au second degré, à la région frontale, par de la bourre. Quinze jours de repos ; docteur Harlet. — M. Jules Depraete, 29 ans, demeurant à Ascq, tailleur de pierres chez M. A. Lamarque, marbrier, rue Franklin, a fait une chûte sur une pierre. Il en est résulté une plaie contuse au coude droit et des déchirures musculaires dans la région lombaire. Vingt jours de repos ; docteur Dupré.

CROIX

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la méglisserie Masurel et Caen, un journalier, Antoine Colin, 17 ans, demeurant à Croix, cour du Pavillon Chinois, est tombé et s'est blessé à la main et à la hanche droite. Quinze jours de repos ; docteur Barroyer.

WASQUEHAL

LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL qui devait avoir lieu vendredi est remise à une date ultérieure pour raison administrative.

TENTATIVE DE VOL. — Mercredi soir, vers six heures un quart, Mme Vve Despinoy, demeurant 10, rue du Molinel, entendant son chien aboyer furieusement dans la cour, se dirigea vers la porte de derrière de sa cuisine.

Elle aperçut alors un individu qui fuyait à travers champs. Le malfaiteur avait déja fracturé la porte de la cour qui donne sur un champ et allait s'introduire dans la maison.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A l'usine des produits chimiques Eycken et Leroy, un journalier, Arthur Vincent, 55 ans, demeurant à Annappes, rue du Jambon, en descendant d'un bac s'est fait une entorse au pied gauche. Quinze jours de repos ; docteur Delezenne.

— Un manœuvre de la même usine, Jules Rosselle, 21 ans, demeurant rue de Tourcoing, à Roubaix, s'est fait une entorse au pied droit en conduisant une brouette.

— A la Filature du Nord, un chauffeur, Georges Lacheretz, 33 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Desmet, 5, à Roubaix, employé de M. Antoine Fraignac, confectionneur, s'est fait une entorse au pied droit. Quinze jours de repos ; docteur Labbe.

La Banque du Nord et des Flandres

A. et L. Palliez, ouvriront à partir de Janvier prochain une agence à Roubaix 17, rue du Vieil-Abreuvoir. 19493

LANNOY

L'Hôtel des P. T. T. en construction

Plusieurs fois, déjà, nous avons tenu compte à nos lecteurs, de la marche des travaux pour l'érection de l'Hôtel des P.T.T. A l'heure actuelle, ceux-ci sont très avancés, ayant été menés sans désemparer et avec une grande activité. On termine l'ouvrage de maçonnerie et la besogne qui échoit aux charpentiers-menuisiers est en grande partie accomplie.

L'immeuble s'élève spacieux et son architecture est belle et moderne ; la pierre, particulièrement, a fort joli aspect ; les briques de fantaisie ornementent agréablement l'ensemble de la bâtisse. La nouvelle poste, qui surmonte l'étage, a un cachet esthétique ; de même la manière de dôme, en accade qui a été placée au-dessus de la porte établie à l'endroit précis de l'angle des rues Nationale et de Lille.

L'intérieur du bâtiment sera vast et il promet une bonne confortabilité, ainsi qu'une parfaite communication entre les différentes places qui en composent le plan et où se feront les divers services des P.T.T.

En somme, cet hôtel, créé pour les besoins publics, est appelé à rendre les plus appréciables services aux habitants de Lannoy et aux populations qui l'environnent ; il pourra, d'autre part, être considéré comme l'un des plus beaux édifices communaux du chef-lieu de canton.

Le personnel qu'il abritera y sera parfaitement installé et il aura à sa disposition les appareils, procédés et moyens les plus perfectionnés et les plus pratiques pour remplir rapidement et bien sa tâche.

De son côté, le public trouvera toutes les aises et facilités pour ses expéditions et réceptions dans les nouveaux bureaux qui seront mis à sa dispositions dans les premiers mois, espère-t-on, de l'an prochain.

LA CONTREBANDE DES ALLUMETTES. — Importante saisie. — Deux arrestations. — La fraude des allumettes ne chôme pas dans cette région frontière, depuis un certain temps. Hier encore deux douaniers ont emmené, à la prison du chef-lieu de canton, deux jeunes gens qu'ils ont arrêtés, après

---

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du vendredi, 29 décembre 1911

N° 19.

Le Testament de Mme Halain

PAR PAUL MARROT

Il ne quittait pas des yeux la porte de Gilberte. Il ne voyait rien de plus : ni les enfants qui jouaient aux pieds du bonhomme Béranger dont la statue en redingote bourgeoise surgit de la verdure, ni les bonnes femmes qui jabottaient en surveillant la jolie marmaille, ni un homme qui, sur un autre banc, non loin de lui, paraissait lire également son journal avec une attention soutenue.

Ce lecteur attentif aurait pu d'ailleurs être sincèrement intéressé par quelque histoire de police racontée dans son journal... La police ne devait pas lui être étrangère. Mais Marcel avait l'œil sur la maison de Gilberte et l'individu avait l'œil sur Marcel.

Marcel souffrit d'une longue attente ; Gilberte sortit enfin de chez elle.

Il sentit son cœur se serrer ; il se leva en hésitant et parvint à la rejoindre sous le passage couvert du marché. Elle pensa défaillir en reconnaissant Marcel.

— Je vous en conjure, Gilberte, mademoiselle Gilberte... Ne fuyez pas... Un mot !

Elle ne bougeait point ; elle n'avait point la force de fuir. Comment, se demandait-elle, se trouvait-il ici ?

Et, tous les deux, ils restèrent un grand moment sans se parler, sans oser se tendre la main et sans chercher à se séparer pourtant, sans le vouloir d'ailleurs.

— Depuis un an, je vous cherche, Gilberte ! Combien votre absence m'a rendu malheureux ! Et pourquoi avoir manqué à votre promesse ! Car, en me quittant, au moment de partir, vous m'aviez laissé un mot d'espoir, à moi qui vous avais guidée par le bois. Vous aviez donc alors l'intention de me tromper !

A ce souvenir évoqué, un des souvenirs à la fois les plus doux et les plus amers de sa vie, Gilberte sentit tout se transformer autour d'elle et elle se trouva transportée un instant à la lisière de la futaie de Saint-Gide. Les hautes charpentes en fer du Temple s'amollirent et se chargèrent de feuillage, elle se crut enveloppée d'un silence où la voix de Marcel résonnait seule, chaude et mélodieuse, sous les grands chênes. Mais ce fut un éclair ; et la triste réalité, fit bien vite succéder son lourd décor à la féerie lumineuse si fraîche que Marcel venait d'évoquer. Elle lui répondit :

— Ne me reprochez rien, monsieur Marcel. Je suis liée, ne l'oubliez pas.

— Je ne l'oublie point ; mais je ne voudrais pas y croire et je ne veux jamais y penser.

— J'ai dû dire adieu à Séname où je ne retournerai jamais.

— Vous m'aviez permis d'espérer.

— De grâce, plus bas !

Des deux côtés du passage les marchandes, dans leur allée bordée de boutiques, se montraient, épiaient l'acheteur qui se fait de plus en plus rare. Elles étaient avides de vendre les vieux vêtements, habits de noces démodés, voiles de fiancées, qui ont eu jadis leur jour de fraîcheur, maintenant déposés ici, comme dans un mausolée, où ils ne ressuscitent qu'à grand renfort de paroles. Les marchandes virent bien qu'elles n'avaient rien à vendre à ce couple. C'étaient les amoureux qui se rencontrent et se causent dans les passages...

Gilberte cherchait à imposer doucement silence à Marcel ; et pour ne pas attirer l'attention, ils firent quelques pas ; ils se parlaient à voix presque basse.

— Dites moi, mademoiselle Gilberte, où je pourrai vous revoir ; dites-moi quand je pourrai vous parler.

— Je ne devrais pas vous écouter ; monsieur Marcel, ne pensez plus à moi.

Et cependant elle ne le quittait pas.

— Vous croyez pouvoir toujours me repousser ! Ne voyez-vous point que je vous ai retrouvée malgré toutes vos précautions ; et pensez-vous que je vous perdrai jamais ! Alors, si vous êtes sûre d'être poursuivie et retrouvée par moi toujours et suppliée avec des larmes et des colères, pourquoi maintenant me désespérer ? Pensez-vous que je ne finirai point par vous attendrir ! Je sacrifierai tout pour vous revoir, Gilberte. Je ne sais plus comment je vis depuis votre départ et tout ce qui n'est point votre souvenir m'est indifférent. Jamais je n'aurais cru, avant votre absence qu'on pût autant vous aimer !

— Je ne sais pourquoi je vous écoute.

— Permettez-moi de vous revoir ! Je ne vous parlerai plus de mon amour s'il vous fâche... mais seulement des jours où nous nous sommes connus enfants aux Joliettes, et du temps où je ne vous aimais pas encore. Je fermerai les yeux pour ne pas vous voir en vous parlant et n'être touché, Gilberte, par aucune de vos chères beautés. Vous me répondrez ce que vous voudrez : que vous ne m'aimez point, que vous ne détestez pas Cendrau, que vous êtes heureuse de vous être mariée, que vous recommenceriez avec bonheur... Tout ce que vous voudrez, même des menteries, si cela vous est possible, même des injures, si elles ne brûlent pas vos lèvres ; mais laissez-moi vous retrouver, vous parler quelquefois.

Elle avait baissé sa voilette pour cacher ses yeux où montaient des larmes.

— Je ne puis... vous voyez bien que je ne puis pas. Eloignez-vous.

— Vous me chassez ?

Et Mar